# Communiqué AUTONOME

Angoulême, le 23 septembre 2025

# Reconnaissance des maladies professionnelles !
# Une première victoire

SANTÉ

Des années de mobilisations, un film documentaire "consommables", une grève nationale portée par la **FA/SPP-PATS** ont fini par payer.

**Les engagements du Ministre de l'Intérieur ne sont plus de simples promesses : ils se traduisent enfin en actes !**

La CS4 (commission spécialisée en matière de santé publique et de pathologies professionnelles) vient de rendre **un avis favorable : le cancer de la vessie et le mésothéliome seront reconnus comme maladies professionnelles pour les sapeurs-pompiers**. Une modification des tableaux est attendue avant 2026.

*C'est une avancée qui ouvre la voie à une prise en charge des collègues malades.*

Mais pendant que nous arrachons ces droits, **certains directeurs** de SDIS par la voix de leurs PCASDIS, **osent encore se plaindre** auprès de la DGSCGC, dénonçant la « lourdeur technocratique » du suivi médical… **Une mauvaise foi insupportable, alors que le droit impose ces obligations depuis 2015 !**

Nous avons demandé la communication des résultats des prélèvements effectués par l'Entente Valabre pendant la saison FDFEN 2025 et de poursuivre les travaux de l'observation sur les autres sujets tout aussi importants : simulateurs incendie, stress opérationnel et risques psychosociaux.

FEDERATION AUTONOME SPP-PATS

101 rue de Paris
16000 Angoulême | 05 45 93 99 58 | secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org